

ABONNEMENT

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8
Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 AOUT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

RÉFORMES ADMINISTRATIVES

Le Journal des Débats publie un article
très judicieux dans lequel il dénonce le triste
état de l'administration républicaine :

« Depuis plusieurs années, dit-il, les
fonctionnaires publics ont cessé de plus en
plus d'être ce qu'ils devraient être : des agents
de l'Etat, dépendant de lui seul, uniquement
responsables devant leurs chefs. Du haut
en bas de l'échelle, depuis les préfectures
jusqu'aux moindres bureaux, partout les
influences politiques ont pénétré. Tout le
monde sait comment se font aujourd'hui les
nominations du personnel. C'est le ministre
ou le chef de service qui signe, ce sont les
députés du département qui choisissent, qui
recommandent ou qui imposent. Il suffit,
pour exercer ce pouvoir, qu'ils soient répu-
blicains, que leur nuance soit radicale ou
non, peu importe. »

« S'il y a une différence elle est plutôt au
profit des radicaux, parce qu'on a cru, jus-
qu'à présent, avoir plus besoin d'eux que des
modérés, et parce qu'ils ont, par tempéra-
ment, l'habitude de parler plus fort. »

Le Journal des Débats conclut en deman-
dant au cabinet actuel de « prendre les
mesures nécessaires pour que les fonction-
naires soient ses fonctionnaires et non pas
ceux des députés ou des groupes locaux d'in-
transigeants ou du ministère de demain. »
Le gouvernement aura fort à faire.

DIX-NEUF MILLIONS

M. Aube, ami des torpilleurs, a voulu se
rendre compte de la force de résistance
d'un budget républicain. C'est pourquoi il a
torpillé d'importance le budget de son mi-
nistère. Dix-neuf millions ont sauté laissant
dans la caisse de la marine un gros trou
dont le ministère actuel est fort ennuyé.

Comment boucher cette voie d'eau? La
Chambre n'avait pas voté de crédits affé-
rents aux dépenses faite par M. Aube. Il
faudra donc recourir à des crédits supplé-
mentaires. Ce qu'il y a de particulièrement
grave en cette affaire, c'est précisément le
fait que M. Aube a engagé pour dix-neuf
millions de dépenses sans l'autorisation du
parlement, et cela en pleine paix, sans né-
cessité aucune.

Que vont faire le gouvernement et la
commission du budget? Leur conduite est
toute indiquée. Il faut que M. Aube soit
poursuivi en restitution ou tout au moins
châtié d'une façon exemplaire.

Écrasé sous le poids des impôts, les con-
tribuables ont le droit d'exiger qu'on fasse
un légitime emploi de l'argent qu'ils sont
obligés de livrer à l'Etat.

Un ministre qui engage une dépense sans
la permission des représentants du pays en
assume par le fait même la responsabilité.
Cette responsabilité ne doit pas être illu-
soire. Il importe de mettre un terme à ces
scandales des dépenses irrégulières trop
fréquentes depuis quelques années. Un
exemple est nécessaire. Qu'on le fasse.

L'Intransigeant a été informé, de source
certaine, que M. de Bismarck va profiter du
remplacement de M. le général Boulanger,
ancien chef d'état-major du duc d'Aumale,
par « l'orléaniste Ferron », pour nous lan-
cer une déclaration de guerre à l'improviste.
M. Henri de Rochefort examine qu'elle
sera alors la situation du ministère :

« Il ne peut se faire aucune illusion sur
le sort qui l'attend en cas d'une agression
subite. Lui, ses Héradie, ses Spuller, ses
Barbe et ses Dautresme seraient balayés en
un clin d'œil pour faire place aux véritables
défenseurs de la patrie, les Français qui
sont toujours prêts à se faire tuer, simant
au moins à savoir pour qui et dans quel
but ils meurent. »

« Il n'ignore pas, le naïf Ferron, que la
trombe de sifflets qui l'a fait chanceler sur
son cheval à la revue du 4 juillet se chan-

gerait en cyclone, le jour où il tenterait de
se mettre à la tête de l'armée pour la con-
duire à l'ennemi. Aucun discours de Spuller
et aucune plaisanterie du grand Jules sur
les « Saint-Arnaud de café-concert » n'em-
pêcheraient le général Boulanger d'être ins-
tamment porté du 43<sup>e</sup> corps au minis-
tère de la guerre, pour y reprendre ses tra-
vaux interrompus par quelques mois d'in-
trigues et de trahisons. »

Ainsi, voilà qui est entendu ! la première
chose à faire, en cas de déclaration de
guerre, c'est une révolution. Cela, du reste,
est une tradition républicaine.

Nous lisons dans le Parti national :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le
général Boulanger avait écrit à la veuve de
M. Katkoff une lettre de condoléance. On
faisait courir hier dans le monde parlemen-
taire un bruit qui mérite confirmation. Il
paraît que, dans sa lettre, le général ne
se serait pas borné à exprimer ses regrets
personnels, mais aurait envoyé ses compli-
ments de condoléance au nom de l'élément
militaire français. Si ce bruit est exact, il ne
pourra manquer de provoquer de nouvelles
et d'ardentes discussions. »

Le ballon captif Victor Hugo, installé à
Asnières pendant la fête locale, vient de faire
des siennes. Un coup de vent ayant rompu
son câble, l'aérostat, que montait M.
Édouard Godard, accompagné de trois pas-
sagers, est parti à fond de train dans la
direction de l'Est. Après un trajet d'une
heure et demie environ, il est venu atterrir
sans accident à Villeneuve-Saint-Georges.
C'est égal, les trois voyageurs ont eu un
moment de belle peur.

Qu'est-ce que la chaleur que nous subis-
sons comparée à celle que l'on éprouve à
Madrid? Cette capitale, en hiver une des
plus froides de l'Europe, est en ce moment
une vraie fournaise. C'est à ce point que,

dans plusieurs fabriques, notamment dans
la manufacture des tabacs, les ouvriers
tombent suffoqués.

Dans les faubourgs, des milliers de per-
sonnes ont été obligées de désertir leurs
maisons, devenues complètement inhabita-
bles. Enfin dans les rues, à tout instant, les
chevaux de fiacre sont foudroyés.

Il est vrai que le thermomètre marque 41
degrés... à l'ombre!

Madrid, 8 août.

La chaleur des quatre derniers jours a
été suffoquante à Madrid. Le thermomètre
atteignait 42° à l'ombre.

ÉTRANGER

Russie. — On lit dans le Novoié Vrémia :
« L'Allemagne, dans ces temps si diffi-
ciles pour elle, a un ennemi puissant de
moins. »

« Après Skobelev et Gambetta est venu
le tour de Katkoff. »

« Mais la mort de l'ennemi, si réjouis-
sante qu'elle puisse être, au point de vue
du patriotisme allemand, est considérée, par
la presse allemande, comme une perte irré-
parable pour l'œuvre nationale russe. »

« Les adversaires sérieux de la politique
de Katkoff, avec l'avis desquels il fallait
compter souvent, déclarent que grâce à l'in-
fluence du directeur de la Gazette de Moscou
naquit un nouvel esprit national, que feu
Katkoff aurait été la gloire de n'importe
quelle puissance. »

« C'est ainsi que la Gazette nationale de
Berlin croit savoir que, sous un régime pa-
rlementaire, feu Katkoff, le tribun du mouve-
ment national, aurait été chef de parti poli-
tique, aurait été premier ministre. L'organe
allemand ne veut même pas discuter ses
tendances à la grandeur de la Russie. »

« Tout en faisant du patriotisme alle-
mand, la Gazette nationale apprécie la valeur
de son ennemi qui, par ses efforts pour
l'œuvre nationale russe, se préoccupait de
développer dans le peuple russe le senti-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX

Le maire eut un soubresaut en lisant le nom
du mort, mais ne se permit aucune observation.
Séance tenante, sur la prière du jeune homme,
il régularisa l'acte de décès, dont les indications
étaient restées, en blanc, avec les noms, prénoms
et titres dont les attestations lui étaient fournies,
puis il se déclara prêt à faire procéder à l'exhu-
mation.

Le jeune homme se fit conduire au presbytère
et renouvela, non moins brièvement, avec l'abbé
Vitel la scène rapide de la mairie, pour la rectifi-
cation du registre paroissial. L'abbé parut moins
absourdi que le maire, quelque certaine sur-
prise se peignit aussi sur ses traits.

« Je tiens à vous offrir, monsieur le curé,
continua le jeune homme, tous mes remercie-
ments pour votre zèle charitable en cette doulou-
reuse circonstance, et toutes mes excuses pour la
fatalité qui nous a empêchés, M. Krémelonnec et
moi, d'y répondre aussitôt. »

« M. Krémelonnec était absent, je crois? »

— Il était venu jusqu'au Havre à ma rencontre,
car, tandis que mon malheureux père rentrait
lui-même en France par Boulogne, — où ses
papiers viennent d'être retrouvés, — j'y arrivais
d'un autre côté pour nous réunir enfin après plus
de quinze années de séparation.

— Quel retour!

— Affreux, monsieur le curé. Votre dépêche,
envoyée de Plougastel par le premier clerc, n'a
pas trouvé M. Krémelonnec dans les Hôtels du
Havre, car il était descendu chez un ami en
m'attendant. Ce n'est qu'en rentrant avec lui à
Plougastel, où j'acceptais son amicale hospitalité,
que la catastrophe nous a été révélée. Le coup a
été bien cruel, monsieur le curé!... J'ai peu connu
mon père, que sa vie errante condamnait à
l'éloignement, tandis que je résidais aux Antilles;
mais je sais assez de son caractère, de son cœur,
de ses actes, pour me sentir fier d'être son fils et
désespéré de l'avoir perdu!

Une émotion sincère animait le beau visage du
jeune homme en parlant ainsi, et l'on sentait
palpiter à la fois dans son accent voilé l'admiration
et la douleur.

Le curé lui serra la main avec une sympathie
muette, en lui montrant du regard un grand
cristal d'ivoire, pendu sur le mur de l'humble salon
du presbytère.

— Allons, reprit le jeune homme. Je n'ai point

encore terminé ma tâche.

— Allons, répondit l'abbé Vitel.

Ils sortirent et, au bout de quelques pas, se
trouvèrent dans le cimetière de Racquinghem,
où, suivant la coutume plus touchante qu'hy-
giénique des campagnes, les morts dorment à
l'ombre de l'église leur dernier sommeil. Quel-
ques croix noires au grandes lettres blanches,
quelques pierres brunes par le temps et envahies
par la mousse, des arbustes sauvages où semble
gémir le vent, c'était tout.

Le jeune homme cont mpla mélancoliquement
ce morne champ de repos, où la vie nomade et
accidentée de son père était venue échouer dans
l'obscurité, et une larme obscurcit sa vue.

Dans un angle, près d'une fosse fraîchement
comblée, une femme, dont on ne voyait que les
épaules inclinées par la prière, était pieusement
agenouillée dans l'herbe. Ses cheveux dorés,
qu'agitait la brise, se déroulaient avec élégance;
ses mains étaient jointes, son immobilité absolue.

Le jeune homme s'était instinctivement arrêté.

— Voici la tombe, dit l'abbé Vitel en désignant
celle où Marguerite priait.

C'était elle, en effet, qui n'avait point abandonné
son pauvre mort, et venait, comme la veille,
lui apporter la seule aumône dont il eût désormais
besoin.

Au bruit, elle releva la tête, montra sa physio-

nomie attristée, surprise, et, d'un mouvement
rapide, elle s'éloigna en rougissant.

La voiture avait également amené le commis-
saire de police et, grâce à toutes les précautions
prises, la triste cérémonie put se faire sans délai.

La terre du petit cimetière n'allait pas garder
longtemps la dépouille qu'on lui avait confiée.
A peine l'avait-elle reçue qu'on venait la lui
reprendre, et la couronne d'héliotropes n'avait
pas même eu le temps de se faner!

Quand la croix fut enlevée par le fossoyeur,
le jeune homme aperçut cette couronne et en
parut touché. Qui donc, en ce pays où personne
n'avait reconnu le mort, avait pu songer à lui
donner ce témoignage de sympathie?

Si peu que l'étranger parût simer à parler, il se
départit de son mutisme.

— Monsieur le curé, dit-il, savez-vous qui a
tressé cette couronne?

— Oui, monsieur, répondit le prêtre.

— Et puis-je le savoir à mon tour?

— C'est Mlle de Val-Régis.

— Ah!

Le jeune homme baissa les yeux et parut réflé-
chir, mais n'ajouta pas un mot.

On connaît les détails ordinaires d'une exhu-
mation, et le saisissant tableau de la mort ne
revenant au jour quelques secondes que pour
être à jamais replongée dans de nouvelles ténèbres.

ment de sa valeur personnelle et de son indépendance. » (Agence libre.)

## ENTREVUE DES DEUX EMPEREURS

Gastein, 6 août.

L'empereur d'Autriche est arrivé. Après une réception enthousiaste, il s'est rendu immédiatement au château des Bains pour saluer l'empereur d'Allemagne. Les deux souverains ont échangé une poignée de mains, se sont embrassés très cordialement et se sont rendus au salon de réception où ils se sont adressés mutuellement les souhaits de bienvenue amicaux. Les souverains étaient en vêtements civils. Un dîner de cour a eu lieu à quatre heures de l'après-midi, chez l'empereur d'Allemagne, en l'honneur de l'empereur d'Autriche.

Les deux souverains et les invités en frac. Après le dîner, les deux empereurs ont fait ensemble une excursion en voiture.

Gastein, 6 août, soir.

Toutes les hauteurs environnantes sont illuminées. Les appartements de l'empereur d'Allemagne sont également éclairés comme pour une fête.

L'empereur François-Joseph a fait à pied une promenade d'une demi-heure au milieu des ovations de la population.

Gastein, 7 août.

L'empereur François-Joseph est arrivé, hier, à deux heures, accompagné de deux aides de camp qui, comme lui, étaient en civil. Après avoir été reçu par les autorités locales et salué par les acclamations de la foule, il se rendit directement à la villa de l'empereur Guillaume, dont toute la suite l'attendait au bas de l'escalier.

L'empereur Guillaume le reçut à la porte de son appartement et l'embrassa à plusieurs reprises, puis, s'appuyant sur son bras, il lui dit en souriant : « Tu ne pensais certes pas me revoir encore une fois ? » L'empereur François-Joseph, lui serrant la main, répondit aussitôt : « Tu peux être convaincu que je me réjouis sincèrement de te revoir. »

Après une demi-heure d'entretien, les deux souverains se séparèrent et l'empereur d'Autriche, rentré dans ses appartements, expédia des dépêches à l'impératrice Elisabeth, au prince Rodolphe et à la princesse Stéphanie, pour leur annoncer son heureuse arrivée à Gastein et sa joie d'avoir trouvé l'empereur Guillaume en parfaite santé.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 août.

La physionomie générale du marché ne change pas, les cours de nos rentes sont très fermes : 3 0/0, 81.30 ; 4 1/2 0/0, 108.10.

L'action du Crédit Foncier cote 1.350. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement que justifie d'ailleurs l'excellence du titre. Les Bons de la Presse sont bien tenus à 19 et 20.

La Société Générale maintient fermement son cours de 453.75. A la reprise des affaires il est à prévoir une hausse certaine.

La Banque d'Escompte est demandée à 456, les

tendances continuent à porter ce titre vers le pair qu'il atteindra rapidement.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires aux environs de 600.

Le Soleil-Vie a distribué à ses actionnaires un dividende de 10 fr. net d'impôts. La faveur du public est acquise à cette compagnie dont la sage administration et la solidité financière inspirent toute confiance.

Demands nombreuses et suivies sur les Polices spéciales A B de l'Assurance financière.

L'action de Panama cote 458. Les spéculateurs à la baisse ont été bien déçus dans leur espérance de faire baisser un titre dont le public apprécie chaque jour les avantages.

Le marché des actions de nos chemins de fer est excellent. Les obligations sont très fermes.

## Nouvelles militaires.

LES 18 NOUVEAUX RÉGIMENTS D'INFANTERIE

Le général Ferron, ministre de la guerre, a dû soumettre hier matin, au conseil des ministres, la liste des villes qui recevront les dix-huit nouveaux régiments d'infanterie.

Dans la répartition, il a été surtout tenu compte des besoins de défense de certaines régions frontalières.

Citons ce fait que le ministre a reçu quarante-huit demandes de municipalités pour la construction de casernements. Presque toutes ces demandes ont dû être rejetées.

Les cinq bataillons de ligne qui sont depuis 1881 dans les trois départements d'Algérie y seront maintenus jusqu'au retour de trois bataillons de zouaves du Tonkin.

La formation du 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tonkinois se terminera de façon à permettre la rentrée des zouaves en Algérie vers la fin de l'hiver.

## La mobilisation

L'Événement donne les détails suivants sur cette opération :

« L'agent technique du ministère de la guerre près la compagnie du Midi est à Toulouse depuis plusieurs jours.

« Des études déjà faites, il ressort que, pendant la période de concentration, ni le transport des voyageurs ni le transport des marchandises ne seraient interrompus. Il partirait de la seule station de Toulouse un train toutes les dix minutes. Il en serait de même à la gare de Montauban.

« Cette dernière ville possède en effet une nombreuse garnison : 4 régiment de cavalerie (40<sup>e</sup> dragons), le 47<sup>e</sup> escadron du train des équipages et deux régiments d'infanterie, les 44<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> de ligne ; plus les réservistes et disponibles atteints par la mobilisation.

« Le premier jour, la gare de Montauban disposera de 600 wagons d'embarquement.

« Quant à la garnison de Toulouse, elle se compose de 2 régiments d'artillerie, les 48<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup>, de 2 régiments de ligne, les 59<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup>, et de toutes les sections auxiliaires de corps d'armée.

« Le chef du 47<sup>e</sup> corps est le général Bréart, prédécesseur de M. le général Boulanger à Clermont ; son chef d'état-major est le général Schneegans.

cruelle douleur !...

Il ferma les yeux un instant, puis, contenant son émotion, salua le maire, tendit les deux mains au curé, et, montant à son tour dans la calèche de voyage, disparut bientôt sur la grande route poudreuse.

De retour à la sacristie, l'abbé Vitel ouvrit son registre paroissial et écrivit à la date de l'inhumation mystérieuse : « Le comte Stanislas-Yves-Hercule de Val-Régis, capitaine de vaisseau, commandant la *Néréide*, cinquante-cinq ans. »

Puis il se souvint de ses voisins, de l'attitude si différente, dans leur ignorance identique, de M<sup>lle</sup> Aure et de sa jeune sœur, et ses lèvres murmurèrent avec un accent ému :

— Que tes lois sont insoufflables, ô Providence !

Marguerite s'était enfuie du cimetière fort troublée d'avoir été surprise dans sa pieuse visite à l'abandonné. Elle avait bien vite deviné le motif de l'appareil légal déployé autour de la tombe, et quoiqu'elle n'eût fait qu'entrevoir le jeune homme aux côtés de l'abbé, elle avait été frappée de sa ressemblance assez grande avec celui qu'il venait de reprendre à la terre.

— C'est son fils, pensa-t-elle ; quel voyage !... et comme il doit souffrir !

(A suivre.)

« C'est le général Warnet, ancien commandant des troupes expéditionnaires du Tonkin, et le général Vincendon qui commandent les deux divisions de ce corps d'armée. »

D'après ces renseignements, ce serait donc le 17<sup>e</sup> corps qui serait appelé à servir à l'essai de mobilisation.

On sait qu'il a été beaucoup parlé, beaucoup trop, nous l'avons dit, du 40<sup>e</sup> corps (région de l'Ouest).

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### COURSES DE SAUMUR

Deuxième jour, mardi 9 août.

Depuis leur fondation en 1850, nos courses n'ont pas cessé d'être justement renommées dans les annales du sport. Grâce à l'École de cavalerie, qui y prend part, elles conservent toujours ce cachet particulier que les étrangers se plaisent à leur reconnaître et qui les distingue des réunions analogues tenues dans de plus importantes cités.

Autour du général Danloix et des officiers du cadre de l'École, avaient pris place plusieurs notabilités étrangères, ainsi que M. Cottineau, sous-préfet de Saumur.

La seconde journée de courses, comme toujours, a surpassé en entrain, éclat et enthousiasme la première. Les équipages étaient plus nombreux que dimanche et les tribunes ne comptaient pas moins de fraîches et élégantes toilettes. Toutes les notabilités qui étaient venues lundi applaudir l'École de cavalerie dans son carrousel, étaient restées pour les courses d'hier qui avaient attiré des écuries célèbres.

Voici le résultat de cette dernière journée de courses :

Prix de la Société d'encouragement (3<sup>e</sup> série), 3,000 fr., la moitié des entrées au second. Distance : 2,000 mètres.

Sur 14 chevaux inscrits, deux seulement se sont présentés au pesage : *Notre-Dame*, de l'écurie Clossmann, montée par Sinfeld, et *Action*, à M. Lupin, monté par Storr. La course a été très bien menée et *Action* n'est arrivé premier que d'une bonne encolure.

Il a été engagé au pari mutuel 1,350 fr., les tickets à 5 fr. ont reçu 6, les 20 fr. 34.

Dans la poule de Hacks, il y a eu quelques surprises. *Mirail*, monté par son propriétaire, M. Léonard, était le plus demandé ; *Negro* et *Pascaline*, montés par MM. de Fleury et André Joubert, recueillaient aussi les enjeux des parieurs, confiant dans l'habileté des cavaliers ; la lutte s'est engagée très sérieuse et serrée ; malheureusement une faute de *Pascaline* l'a empêchée de poursuivre sa course. *Negro* est resté seul contre *Mirail*. Ce dernier tenait la corde et est arrivé premier, laissant derrière lui *Negro* de dix longueurs ; *S. Sylvain*, à M. du Bourg, s'est dérobé.

Pari mutuel : total 2,040 fr. ; les 5 fr. se sont payés 9 fr. et les 20 fr. 36 fr.

Prix de Saumur, 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France ; la moitié des entrées au second, après que la troisième aura retiré la sienne. Distance : 2,200 mètres environ.

Trois chevaux sont engagés : *Fifre*, à M. Lupin, monté par Storr ; *Anachorète*, à M. Abadie, montée par Chesterman, et *Espadon*, au baron Roger, monté par Turner.

*Fifre* est arrivé facilement premier d'une longueur, *Anachorète* seconde, et *Espadon* troisième.

On a payé 9 fr. pour 5 fr. et 36 fr. pour 20 fr. ; le total était de 4,595 francs.

Steeple-chase militaire (2<sup>e</sup> série), un objet d'art pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. Distance : 3,000 mètres environ.

Sauf *Bienfaisante* qui est à l'infirmerie et *Hercule*, tous les chevaux inscrits au programme sont partis.

Malgré un accident arrivé à *Nerveuse*, la nuit précédente, M. de Rascas a lancé sa monture contre *Caporal*, à M. Poitou. Bien lui en a pris : il est arrivé premier au pas, et *Caporal* second, bien qu'il se soit dérobé une fois. *Faisandeau* s'est arrêté, *Margotin* s'est

dérobé. *Parisienne* a fait une chute sans gravité, *Westphalie* a renoncé au parcours.

Les enjeux n'ont donné que 4,605 ; mais les 5 fr. ont reçu 24 fr. et les 20 fr. 84.

Prix du Conseil général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Cette course a occasionné les plus grandes déceptions. Les grands favoris étaient *Bartholo* et *Belle-Image*, à M. Guinebert, montés par Moreton et Helfort. *Narghilé*, à M. de Talhouët, monté par Green, n'était que peu demandé. Celui-ci est arrivé premier d'une longueur sur *Belle-Image* seconde, et *Whip* troisième. Les parieurs, qui avaient mis 20 fr. sur *Narghilé*, ont reçu 132 fr. et les 5 fr. étaient remboursés à 33 fr. Le total avait été de 4,895 francs.

Steeple-chase militaire (1<sup>re</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service. Distance : 3,000 mètres environ. Parcours spécial.

Ce military avait réuni 17 concurrents, dix se sont récusés ; il restait : *La Folie*, montée par M. de Rascas, très demandée ; *Starter*, monté par M. Truta, également favori ; *Claudine*, montée par M. Lauras ; *Malina*, montée par M. de Vassal ; *Breworth*, monté par M. Gelbert ; *Ballottage*, monté par M. Bouchacourt, et *Vétéran*, monté par M. Magnin.

*Starter* est arrivé premier et *Vétéran* second ; à la haie en face la tribune, *La Folie* est tombée sur les jambes de son cavalier. Celui-ci s'est relevé immédiatement ; il n'avait aucun mal ; il a même pu remonter à la course suivante.

*Breworth* a également fait une chute. M. Gelbert, qui le montait, a reçu un coup de pied de cheval au front. Il a perdu connaissance et la voiture d'ambulance a dû l'emmener. Les chirurgiens ont déclaré que son état n'avait rien de grave.

Total du pari mutuel, 4,645 fr., ce qui a donné 48 fr. pour 5 fr. et 52 pour 20 fr.

Prix de Consolation (steeple-chase), 1,000 francs, pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant a réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. Distance : 3,000 mètres environ et 12 obstacles.

Les engagements pour cette course se présentaient au pesage jusqu'au moment du départ.

Voici les renseignements donnés : *Fairfax*, à M. d'Albo, monté par Antony.

*Entreprise*, au major Farwest, montée par Coarnell.

*Patin*, à M. de Cheigné, monté par M. de Fleury.

*Epons*, à M. de Valady, montée par M. de Rascas.

*Isabelle*, à M. de Quincey, montée par Moreton.

*Isabelle* a longtemps tenu la tête, mais elle s'est laissée dépasser par *Fairfax*, premier de deux longueurs, et par *Epons*, arrivée seconde.

Pari mutuel : total, 4,595 donnant 20 fr. pour 5 et 80 fr. pour 20.

Un quart d'heure après la course, M. Proust, secrétaire de la Société, a ouvert la boîte des réclamations. *Fairfax* a été réclamé par son propriétaire pour une somme de 3,527 francs.

Dans cette journée, les paris ont été beaucoup plus importants que le premier jour. Le total général est de 41,685 fr. dont on prélève 2 0/0 pour les pauvres.

C'est même par erreur que, dans notre numéro d'avant-hier, on nous a fait donner à l'Assistance publique 502 fr. C'est le tiers seulement qu'il faut lire, soit 167 fr. 35.

Hier, cette somme s'est élevée à 233 fr. 35 c.

Le retour des courses n'est pas le moindre des attrait de ces journées. Tout le quartier de Nantilly est sur pied et tous ceux que leur goût n'attire pas sur l'hippodrome ou que les affaires retiennent en ville, ne manqueraient pas d'assister au défilé du retour. Les fenêtres sont garnies sur tout le parcours, les trottoirs sont envahis et sur bien des points la foule est assez compacte pour rendre la circulation difficile. Cet empressement est bien légitimé par le

brillant spectacle que donne le défilé des voitures.

Pendant plus d'une heure le pavé retentit sous les roues des équipages de toutes sortes, depuis les landaus les plus somptueux, à deux et quatre chevaux, jusqu'à la plus modeste carriole. Toutes sont garnies de nombreux spectateurs et spectatrices, échauffés par l'ardeur du soleil et plus encore par les émotions qu'ils ont eues et par le feu qu'ils ont apporté dans leurs yeux et leur enthousiasme pour tel ou tel gentleman.

Aux courses d'hier, comme à celles de dimanche, notre Musique municipale, sous la direction de M. Meyer, a rempli très agréablement les intermèdes par l'exécution des plus gais morceaux de son répertoire.

#### LE FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice qui a été tiré hier soir pour couronner nos fêtes a parfaitement réussi, et, comme les précédents, fait honneur à M. Lardé, artificier à Saumur. L'embrasement des arches du pont Cessart produisit le meilleur effet, et les serpenteaux de feu qui couraient sur l'eau ont vivement intéressé le public.

Les divers accidents qui ont signalé les précédents feux d'artifice semblent avoir rendu les spectateurs plus prudents. Hier soir, la foule était beaucoup moins compacte autour des cordes formant l'enceinte de l'artificier et beaucoup plus nombreuse sur le pont et sur la rive droite de la Loire. Aussi n'avons-nous pas entendu dire que quelques personnes aient été atteintes par des baguettes de fusées.

Cette bonne précaution durera-t-elle? En 1888, que de gens auront oublié les petits accidents de cette année!

#### INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Nous sommes heureux d'apprendre deux nouveaux succès de l'Institution Saint-Louis. M. Paul de Monchy, de Chinon, et M. Louis Anis, de Saumur, viennent de subir avantageusement, devant la faculté de Rennes, l'épreuve orale du baccalauréat ès-lettres.

M. de Monchy se présentait pour la philosophie et M. Anis pour la rhétorique.

Le corps du jeune Alfred Mouchet, qui s'est noyé si malheureusement dimanche matin, en conduisant un cheval à l'abreuvoir, n'avait pas été retrouvé malgré les recherches que sa famille avait fait faire. Mais, hier, il a été aperçu à l'embouchure du Thouet.

Le courant avait entraîné le pauvre garçon à plus de deux kilomètres du point où il avait disparu.

Un grand nombre de parents et d'amis ont assisté à son enterrement, ce matin, à Saint-Bilaire-Saint-Florent.

Saumur, le 9 août 1887.

Monsieur le Rédacteur du journal  
l'Echo Saumurois,

Certaines personnes répandent en ville le bruit que j'aurais refusé de porter secours au jeune Mouchet, tombé à l'eau dimanche matin en faisant bighner son cheval. Je ne saurais rester plus longtemps sous le coup d'une accusation aussi grave, et il devrait suffire à toute personne de réfléchir un instant pour se dire qu'il n'est pas possible qu'un être humain laisse mourir à ses côtés un de ses semblables, s'il peut lui porter le moindre secours.

Les dimensions de mon embarcation, qui est pontée et fort lourde, ne me permettaient pas de pouvoir remonter le courant, fort rapide en cet endroit; puis, placé comme je l'étais presque au niveau de l'eau, je ne pouvais absolument rien distinguer dans le lit de la Loire, tandis que les personnes placées au-dessus suivaient aisément, à travers la transparence de l'eau, la trace du malheureux, emporté par le courant à plus d'un mètre de profondeur.

J'avais tendu ma gaffe du côté du large avec la conviction qu'il passerait à ma gauche d'après la position qu'il occupait à la surface, à environ soixante-quinze mètres au-dessus de moi; un remous l'aura rapproché de terre. D'après l'appréciation d'un des plongeurs, il serait passé à ma droite à environ six ou sept mètres de mon bateau; en admettant que j'aie pu le voir, il m'eût été impossible de l'atteindre à cette distance.

Personne à ma place n'aurait pu faire mieux et je ne puis accepter la responsabilité du triste dénouement de cet accident.

Je vous prie, monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal et vous présente, avec mes remerciements, mes salutations bien empressées.

J. MEYER.

#### COURSE DE TAUREAUX A SAUMUR

La course de taureaux dont nous avons parlé dans notre dernier numéro aura décidément lieu.

Ces exercices seront donnés lundi prochain, 15 août, à 3 heures 1/2 du soir, dans la carrière du Carrousel.

Nous donnerons des détails sur ce spectacle, nouveau pour notre ville.

M. de Miniac, sous-inspecteur de l'enregistrement dans le Gard, est appelé aux mêmes fonctions à Saumur, en remplacement de M. Dupin, nommé dans l'Hérault.

#### LE PHYLLOXERA

Le phylloxera a été officiellement constaté sur le territoire des communes de Saint-Rémy-la-Varanne, Chanzeaux (arrondissement d'Angers), Saint-Georges-des-Sept-Voies, Grezillé (arrondissement de Saumur), Fontaine-Guérin (arrondissement de Baugé).

Un arrêté préfectoral soumet ces communes aux mesures ordinaires afin d'empêcher la propagation du fléau.

SOMLOIRE. — Le 3 août, vers neuf heures du soir, le feu a pris dans un tas de gerbes appartenant à M. Pierre Texier, cultivateur à Somloire. Malgré les efforts des travailleurs, la récolte a été complètement détruite. Perte, 1,900 fr.

#### Le voyage de M. Tanneur

M. Tanneur a terminé dimanche soir, à cinq heures, son record de deux mille kilomètres. Plusieurs membres du Véloce-Club de Tours sont allés au devant de lui jusqu'à Amboise, où un déjeuner leur a été offert par M. Guinol, sénateur.

A son arrivée à Tours, M. Tanneur était attendu, place de la Mairie, par M. Loiseau, adjoint, président du Véloce-Club; M. Maurice, président du tribunal civil, et un officier d'ordonnance de M. le général en chef du 9<sup>e</sup> corps.

On s'attendait à voir arriver M. Tanneur par la route de Montlouis. Mais cette route, à cause de son mauvais état, est peu fréquentée des vélocipédistes, et M. Tanneur, ignorant que ces messieurs lui faisaient l'honneur de l'attendre, est arrivé en suivant la route d'Amboise par Vouvray, laquelle est un peu meilleure. Il est rendu ensuite au siège social du Véloce-Club, place du Palais, en passant par le pont suspendu de Saint-Symphorien et le boulevard Heurteloup.

Pendant son voyage, M. Tanneur a éprouvé un accident très regrettable. Comme il descendait une côte rapide, un charretier ne voulut pas se ranger du côté où il fallait pour le laisser passer. M. Tanneur, ne pouvant s'arrêter, fut obligé de passer sur une énorme pierre et fit une chute grave. De plus, son tricycle a été très endommagé et il en est résulté un retard considérable.

Pour se croiser ou se dépasser, les voitures doivent se ranger à droite ou à gauche suivant des conventions bien déterminées et consacrées par l'usage. Il y a encore beaucoup de cochers et des charretiers qui croient ne pas être obligés d'observer ces conventions à l'égard des vélocipédistes qui sont cependant des voitures comme les autres. Il est nécessaire qu'ils se détrompent. M. Tanneur serait en droit d'intenter une action au charretier auteur de son accident pour les préjudices qu'il lui a causés.

Malgré ce surcroît de difficultés, M. Tanneur a accompli son trajet de deux mille kilomètres en quinze jours, comme l'attestent les 125 signatures que porte son carnet de route.

M. Tanneur va rédiger un rapport de sa longue excursion, qu'il présentera, demain, au ministère de la guerre et à l'Union vélocipédique de France.

#### L'ELECTION D'ANCENIS

M. Thoinnet de la Turmelière a été élu dimanche conseiller général pour le canton d'Ancenis.

L'Union bretonne annonce que M. le comte de Juigné liquide sa grande écurie de cour-

ses, ne voulant conserver que quelques chevaux d'obstacles, et qu'ainsi va disparaître le magnifique haras de Bois-Rouaud.

Si heureux qu'ait été M. de Juigné avec quelques animaux, spécialement avec Jongleur, les sacrifices que lui imposait son écurie le méritaient, dit l'Union bretonne, presque constamment en perte.

L'an dernier, après un gain de près de 300,000 fr. de prix, l'opération présentait encore, dit-on, un gros déficit.

#### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1887.

#### NAISSANCES

Le 1<sup>er</sup>. — Madeleine-Camille Davignon, rue de la Visitation.

Le 2. — Jeanne-Gabrielle Guyet, quai de Limoges.

Le 3. — Pierre-Alfred Bire, rue Cendrière; — Marthe-Lucie Clément, rue du Pavillon.

Le 4. — Marie Manry, rue du Chardonnet.

Le 6. — Maurice Pouzet, rue de la Visitation.

Le 8. — Gabrielle-Marie-Catherine Branca, rue des Boires; — Adam-Léon de Guilhem, rue de Fenet; — Georges-Victor Dumée, rue de la Maréchalerie.

Le 11. — Louise-Marie-Céline Jochaud du Plessix, rue de Poitiers; — Marie-Anne-Cécile-Eugénie Godet, place du Marché-Noir; — Alfred-Raoul-Prospér-Alphonse Benon, rue de Rouen; — Louis-Armand Rosière, rue d'Orléans; — Charles-Léon-René Lemagnon, rue des Boires.

Le 14. — Anne-Jeanne-Charlotte Ragueau, rue de l'Abattoir; — Céline Carou, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 16. — Auguste-Joseph Yvain, rue Notre-Dame; — Paul-David Stockmann, rue du Portail-Louis.

Le 18. — Léonie-Antoinette Rabier, rue Saint-Nicolas.

Le 19. — Louis-Charles Minot, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Maurice-Eugène Droucheau, rue Chanzy; — Marcel-Auguste Barbier, rue des Moulins; — Baptiste Mignon, rue Notre-Dame.

Le 24. — Jeanne-Marie-Pascaline-Elisabeth Dargelos, rue Cour-Saint-Jean; — Alfred-Charles Goizet, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 25. — Eugène-Paul Tessier, rue de la Visitation.

Le 26. — Marie-Charlotte Achard, hameau du Petit-Puy.

Le 27. — Thérèse-Augustine Mazé, rue de Bordeaux; — Roger-Albert-Marcel Moreau, place Saint-Pierre.

Le 28. — Rachel-Renée Guitton, rue Saint-Nicolas; — Benjamin-Paul Seigneur, hameau du Petit-Puy; — Madeleine-Albertine Schrettenleher, rue Saint-Jean.

Le 30. — Alfred-Jean-Baptiste-Marie Béchat, route de Verrains.

Le 31. — Pierre-Léon-Victor Loubigne, quai de la Marine; — Julien-Auguste Audouin, rue de Rouen.

#### MARIAGES

Le 2. — François Gardé, employé de chemin de fer, de Tours, a épousé Célestine Herrault, lingère, de Saumur; — Auguste Peltier, cantonnier, a épousé Marie Gaudin, lingère, tous deux de Saumur; — Jean-Bazile Lepage, tailleur de pierre (veuf), a épousé Marie-Julie Coquière, domestique, tous deux de Saumur; — Emile Greffin, sculpteur (veuf), a épousé Berthe-Pauline Saulais, couturière, tous deux de Saumur.

Le 6. — Joseph Dénoyer, boulanger, a épousé Célestine-Marie Doneau, domestique, tous deux de Saumur; — Louis Pironneau, champagniseur, a épousé Marie-Augustine Richer, couturière, tous deux de Saumur.

Le 11. — Alphonse-Eugène Fortier, journalier, a épousé Marie-Louise Pelou, couturière, tous deux de Saumur.

Le 12. — Léon-Théophile Rémy, tailleur, a épousé Emilie-Françoise Bellanger, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 18. — Louis-Pierre Renard, employé de chemin de fer, a épousé Joséphine Davy, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 25. — Albert-François Menochet, coutelier (veuf), a épousé Marie-Justine Mauboussin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 26. — Eugène Houalt, cultivateur, a épousé Anne-Marie Audic, domestique, tous deux de Saumur; — Marcel Portrait, plâ-

trier, de Thouars, a épousé Marthe-Marie Christiany, modiste, de Saumur.

Le 27. — Joseph Foucher, employé d'octroi (divorcé), a épousé Jeanne Jousselin, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 30. — Lucien-Gustave Galard, tailleur, a épousé Henriette Perrochon, couturière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS

Le 3. — Jean Brisset, domestique, 48 ans, à l'Hospice.

Le 5. — René Barault, journalier, 60 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Jean-Pierre Cheneveau, domestique, 47 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Louis Gautier, cultivateur, 34 ans, à l'Hospice; — Pierre Bouvet, tailleur, 26 ans, place Saint-Pierre.

Le 9. — Joséphine Déunie, lingère, 67 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Antoine Coursole, vitrier, 68 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Louise Ratouis, couturière, 68 ans, veuve Edouard Terrien, à l'Hospice; — Frédéric Vaucel, menuisier, 54 ans, rue Cendrière.

Le 13. — Marie Cailleau, couturière, 24 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Marie Dunais, sans profession, 60 ans, veuve Charles Haquet, rue de la Visitation; — Charles-Léon René Lemagnon, 4 jours, rue des Boires; — Jeanne Baron, sans profession, 69 ans, épouse Pierre Chevry, à l'Hospice.

Le 16. — Célestine Verrier, blanchisseuse, 20 ans, épouse Alfred Audinot, à l'Hospice.

Le 19. — Jeanne Brisset, journalière, 72 ans, veuve Louis Gautier, rue de Fenet; — Eugène-Joseph Deville, tapissier, 40 ans, rue d'Orléans; — Jules Rocher, chapelier, 29 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Rose Rabrault, 4 mois, rue Notre-Dame; — René Plumelle, 4 mois, rue Saint-Michel; — Honorine Lepinier, 5 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 22. — Madeleine Davignon, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 25. — Charles Ruèche, carrier, 20 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Antoinette Coursole, couturière, 38 ans, épouse Auguste Terraudeau, à l'Hospice.

Le 30. — Céline Carou, 45 jours, rue de la Reine-de-Sicile.

Librairie ABEL PILON, rue de la Harpe, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Lithographies, Cartes, etc.

LES MÊMES PRIX QU'EN DÉTAIL

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE

FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

#### OCCASION EXCEPTIONNELLE

Vin blanc du pays, provenant d'une faille, à vendre, au comptant, à 20 francs l'hectolitre pris dans les magasins, quai de Limoges.

S'adresser à M. DOUESNEL, rue Saint-Jean, 28, Saumur.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.  
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.  
PALAIS-ROYAL Bois sculptés, articles suisses.  
PALAIS-ROYAL Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.  
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.  
PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.  
PALAIS-ROYAL Lunettes et pince-nez, étuis.  
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.  
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

#### MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

#### ENVOI GRATUIT ET

franco

à toute personne qui en fait la demande, d'une

brochure de 150 pages, avec gravures et attestations

de Malades guéris, sur le traitement

sans opération des Tumeurs et Cancers des

Seins et de tout le Corps. — Affections

utérines. — Hémorrhoides. — Fistules.

S'adresser à l'Institut Médical, ABER, 11, rue

de Châteaudun, Paris, consult. de midi à 5 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**  
UNE  
**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;  
Comprenant :  
1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;  
Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau;  
Belle avenue de tilleuls;  
2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué.

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> octobre,  
**MAISON ET JARDIN**  
REMISE ET ECURIE  
Rue de Bordeaux, 39.  
S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**BEL APPARTEMENT**  
Situé rue Nationale, 63, au premier étage.  
S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (533)

**CAVE A LOUER**  
Petite chambre garnie ou non garnie à louer  
S'adresser au bureau du journal.

On demande à Acheter  
**UN CHATEAU**  
contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux;  
Fermes en dépendant, terres, bois, chasse et pêche;  
Au prix de 2 à 3 millions.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**CAFÉ RESTAURANT**  
Bonne condition.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER UN MAGASIN**  
Pouvant être tenu par une dame,  
Près la Poste.  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON DE LONDRES**  
depuis longtemps établie, désire représenter une maison de Saumur pour la vente des vins de ce pays.  
S'adresser S. B. Seething Lane, Londres. (549)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI de 16 ans est demandé à l'Épicerie Parisienne, rue d'Orléans.

**A VENDRE**  
Deux chevaux de quatre ans et demi, bais, 1<sup>er</sup> 58 et 1<sup>er</sup> 39, prêts à entrer en service.  
S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvert, près Saumur.

**A VENDRE**  
Belle chienne d'arrêt  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
DEUX CHIENS DE CHASSE  
Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis;  
PLUSIEURS AUTRES CHIENS de race, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.  
S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

**VINS EN GROS**  
**DESGUIRAUD ET BOURASSEAU**  
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.  
VIN ROUGE..... 65 fr.  
VIN BLANC supérieur... 65 fr.  
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.  
Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafés et limonadiers.

**COMPAGNIE LIEBIG**  
VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE  
BOULLON CONCENTRÉ garanti PUR  
5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur.  
SE VEND CHEZ ÉPICIERIS ET PHARMACIENS  
L'Extrait de Viande Liebig sert à préparer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emploi est d'une réelle économie. — Avec une livre de cet extrait, on prépare 100 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouillon de viande fraîche.  
Cet Extrait se conserve indéfiniment.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Et d'Agriculture progressive réunis  
33<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.  
— pour six mois... 3 fr. 50  
— pour trois mois... 2 fr. 50  
Étranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

**Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils**  
Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat  
**BUREAU CENTRAL: rue Daclier, 41, à SAUMUR**

ETABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE  
DE  
**DÉMÉNAGEMENTS**  
PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER  
AVEC  
**VOITURES CAPITONNÉES**  
Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

**Tissage mécanique et à la main**  
**TOILES EN TOUS GENRES**  
FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES  
**LOCATION DE BACHES**  
**RÉPARATIONS**  
Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements  
**HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES**  
8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8,  
Maison N. DOGUEREAU

**INJECTION PEYRARD**  
ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 89 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 82 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. »  
L'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

**SANS PALAIS NI CROCHETS**  
**DENTS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT 1887.**

| Valeurs au comptant          | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant         | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant              | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant     | Clôture précé. | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| 3 % amortissable             | 81 40          | 81 30          | Est                         | 782 50         | 782 50         | OBLIGATIONS.                     |                |                | Gaz parisien            | 514 50         | 514            |
| 4 1/2 %                      | 84 15          | 84 95          | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1240           | 1225           | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 527            | 525            | Est                     | 386 25         | 386 25         |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 105 40         | 105 50         | Midi                        | 1140           | 1138 75        | — 1865, 4 %                      | 517 50         | 516            | Midi                    | 395            | 395            |
| Obligations du Trésor        | 505            | 504            | Nord                        | 1510           | 1507 50        | — 1869, 3 %                      | 467            | 465            | Nord                    | 404            | 404 50         |
| Banque de France             | 4112 20        | 4100           | Orléans                     | 1310           | 1308 75        | — 1871, 3 1/2 %                  | 390 75         | 390            | Orléans                 | 394 75         | 394            |
| Société Générale             | 455            | 455            | Ouest                       | 880            | 880            | — 1873, 4 %                      | 516            | 516            | Ouest                   | 391 50         | 391            |
| Comptoir d'escomptes         | 1020           | 1020           | Compagnie parisienne du Gaz | 1312 50        | 1310           | — 1876, 4 %                      | 518 50         | 516 25         | Paris-Lyon-Méditerranée | 393            | 394 50         |
| Crédit Lyonnais              | 556 25         | 557 50         | Canal de Suez               | 1980           | 1982 75        | Bons de liquid. Ville de Paris   | 526            | 527 50         | Paris-Bourbonnais       | 392            | 393            |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1335           | 1352 50        | C. gén. Transatlantique     | 608 25         | 606 25         | Obligations communales 1879      | 484            | 484            | Canal de Suez           | 590 50         | 590            |
| Crédit mobilier              | 283            | 277 50         | Russe 5 0/0 1870            | 98 60          | 98 50          | Obligat. foncières 1879 3 %      | 480            | 480            | Panama 6 0/0            | 441 50         | 442            |
| Canal Inter.-Panama          | 362 50         | 362 50         |                             |                |                | Obligat. foncières 1 83 3/4 %    | 374 50         | 379            |                         |                |                |

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

| SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS |             |            |             |            |           |            |
|------------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| STATIONS                                 | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir | Expr. soir |
| Saumur (orl.)                            | 2 03        | 6 59       | »           | »          | 1 38      | 4 16       |
| Saumur (état)                            | »           | 6 50       | 8 31        | 10 37      | »         | 4 13       |
| Nantillyhalte                            | »           | 7 03       | 8 37        | 10 44      | »         | 4 26       |
| Yarr.-Chacé                              | »           | 7 09       | 8 48        | 10 53      | »         | 4 32       |
| Brézé s.-Cyr                             | »           | 7 17       | 9 02        | 11 11      | »         | 4 40       |
| Montreuil (a)                            | 2 31        | 7 49       | 9 19        | 11 15      | 2 68      | 4 55       |
| — (départ.)                              | 2 34        | 7 33       | »           | 11 24      | 2 09      | 4 59       |
| Thouars                                  | 2 53        | 8          | »           | 11 57      | 2 27      | 5 27       |
| Loudun                                   | »           | 8 10       | »           | »          | 2 59      | »          |
| Poitiers                                 | »           | 8 23       | »           | »          | 3 12      | »          |

| SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ |             |            |           |            |
|---------------------------|-------------|------------|-----------|------------|
| STATIONS                  | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir |
| Saumur (orl.)             | »           | 4 16       | 8 34      | »          |
| Saumur (état)             | 8 31        | 4 13       | 8 30      | »          |
| Nantilly                  | 8 37        | 4 20       | 8 43      | »          |
| Montreuil (a)             | 9 19        | 4 55       | 9 08      | »          |
| — (départ.)               | 9 29        | 5 3        | 9 20      | »          |
| le Vaudeinay              | 9 40        | 5 11       | 9 31      | »          |
| Baugé                     | 9 50        | 5 20       | 9 43      | »          |
| Doué                      | 9 57        | 5 27       | 9 51      | »          |

| SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR. |             |            |             |           |           |            |
|-----------------------------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------|------------|
| STATIONS                          | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir |
| Saumur (orl.)                     | 7 57        | 11 54      | 1 36        | 3 05      | 5 42      | 11 7       |
| Vivry                             | 8 10        | 12 09      | »           | 3 17      | 5 54      | »          |
| Blou                              | 8 19        | 12 18      | »           | 3 26      | 6 03      | »          |
| Vernantes                         | 8 32        | 12 31      | »           | 3 39      | 6 14      | »          |
| Noyant-Méon                       | 8 59        | 12 59      | 2 13        | 4 04      | 6 38      | 11 47      |
| Chât.-d.-Loir.                    | 10 07       | 2 14       | 2 56        | 5 09      | 7 45      | 12 31      |

| ANGERS — SAUMUR — TOURS |                     |                  |                   |                 |                 |                  |
|-------------------------|---------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| STATIONS                | Direct. mixte matin | Omn. mixte matin | Expr. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. mixte soir |
| Angers                  | 2 19                | 6 30             | 8 45              | 11 29           | 3 57            | 5 38             |
| La Ménitré              | 2 59                | 7 10             | 9 10              | 12 08           | 3 48            | 6 19             |
| Les Rosiers             | »                   | 7 19             | 9 18              | 12 17           | 3 52            | 6 22             |
| St-Clément              | »                   | 7 26             | »                 | 12 24           | 3 59            | 6 29             |
| St-Martin               | »                   | 7 33             | »                 | 12 31           | 4 07            | 6 36             |
| Saumur (a)              | 3 29                | 7 46             | 9 34              | 12 44           | 4 20            | 6 49             |
| — (départ.)             | 3 27                | 7 52             | 9 37              | 12 48           | 4 31            | 6 53             |
| Varennes                | »                   | 8 05             | 9 48              | 1 01            | 4 45            | 7 00             |
| Port-Boulet             | 3 52                | 8 20             | 9 57              | 1 15            | 5 01            | 7 20             |
| Langeais                | 4 26                | 8 59             | 10 19             | 1 53            | 5 46            | 7 59             |
| Tours                   | 5 05                | 9 43             | 11 05             | 2 36            | 6 35            | 8 43             |

| SAUMUR — BOURGUEIL |            |           |            |
|--------------------|------------|-----------|------------|
| STATIONS           | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir |
| Saumur             | 7 46       | 12 48     | 4 31       |
| Port-Boulet        | 8 56       | 3 10      | 5 48       |
| Bourgueil          | 9 07       | 3 23      | 7          |

| SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON |             |            |            |           |            |            |
|-------------------------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|------------|
| STATIONS                      | Mixte matin | Mixte soir | Mixte soir | Omn. soir | Mixte soir | Expr. soir |
| Saumur                        | 7 46        | 9 26       | 4 31       | 8 43      | 4 23       | 8 58       |
| Port-Boulet                   | 8 40        | 12 20      | 6 50       | 9 10      | 4 54       | 9 28       |
| Chinon                        | 9 05        | 12 50      | 7 14       | 9 04      | 5 06       | 10 34      |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.